

DECRET N° 86-270 du 14 Juillet 1986

Chargeant le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé de
l'Intérieur, de la Sécurité Publique
et de l'Administration Territoriale de
l'intérim du Camarade Vincent GUEZODJE,
Ministre des Enseignements Moyens et
Supérieur, pour compter du 7 Juillet 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
VU le décret 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

§ E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 7 Juillet 1986, le Camarade
Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique
et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim
du Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur pendant
l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Juillet 1986
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PREP 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MINIS-MISPAT 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6
IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1
Préfets 6 JORPB 1.-